



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS SÉANCE DU 7 JANVIER 2021 DÉCLARATION ET VŒUX FO**

Seule certitude, 2020 restera atypique par l'ampleur de la crise sanitaire et son corollaire la crise sociale et économique qui en découle déjà.

Le proverbe dit « *les jours se suivent et ne se ressemblent pas* », donc souhaitons que l'année 2021 soit porteuse d'un avenir plus serein.

Cependant, il faut bien une exception à la règle, la seule constante repose sur la volonté renouvelée par ses dirigeants de démanteler le groupe EDF.

En 2020, cette volonté a refait surface, avec une modification sur le projet de 2019, qui ne fait qu'empirer les choses : l'activité hydraulique ne serait plus intégrée à la maison mère. Ces dernières évolutions accentuent notre opposition et notre rejet.

Nous constatons que les hommes d'affaires, même masqués, s'affairent sans pudeur durant cette crise sanitaire et sociale sans précédent.

Pour FO Énergie et Mines, la Commission européenne, le gouvernement et EDF ont profité de la crise sanitaire pour avancer à pas feutrés sur le dossier Hercule sans, bien entendu, en faire part aux représentants du personnel.

Chez ENGIE, c'est la vente des deux tiers des activités de service et son impact sur l'emploi qui nourrissent nos inquiétudes. Dans le cadre de ses nouvelles orientations stratégiques, ENGIE a décidé de céder des activités qui représentent un cinquième de son chiffre d'affaires et cela concerne 74 000 salariés. Le projet de nouvelle réglementation RE 2020 qui prévoit entre autres la fin de l'usage du gaz dans les immeubles neufs et fait courir un important risque de déclin de la filière gazière française.

Cependant, dans un contexte de mobilisation rendu difficile par la crise sanitaire, les taux de grévistes atteignent ou dépassent un salarié sur deux face à ces néfastes desseins. Rappelant ainsi à nos décideurs une évidence qu'ils semblent avoir oublié : à savoir que les premiers « investisseurs et producteurs de richesse » ce sont les salariés eux-mêmes.

Pour 2021, FO Énergie et Mines le répète : « *les projets de casse du secteur énergétique sont contraires à l'intérêt de la nation, de ses citoyens et des salariés eux-mêmes.* »

Ces projets portent également les ferments de la mort programmée des activités sociales de la Branche des IEG, issues de l'article 25 du Statut, lui-même pris en application de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, en particulier de son article 47.

En 2020, les activités sociales auront fonctionné en mode dégradé avec la fermeture des locaux de la CCAS et des CMCAS durant près de trois mois. Nous saluons l'investissement des salariés des activités sociales qui ont dû imaginer, sans grande visibilité, de nombreux scénarios pour que les activités sociales puissent continuer à fonctionner.

Pour que l'organisation des séjours jeunes, dans un contexte sanitaire contraint, soit transposée à la maille régionale et permette aux jeunes de bénéficier d'évasion après ce premier confinement.

Pour que les vacances adultes et familles, toujours dans un contexte sanitaire contraint, puissent offrir aux agents actifs et pensionnés et à leurs familles cette bouffée d'oxygène et de changement qui devenait plus que jamais indispensable.

Dès le mois de juin, nous demandions par délibération une proposition d'aide exceptionnelle. Cette mesure visait à aider les salariés pour la garde d'enfants et adolescents durant cette période estivale très particulière. Elle prévoyait de couvrir financièrement les frais d'activités des enfants et adolescents pour un montant de 10 euros par jour et par enfant. Dans un contexte exceptionnel, notre demande s'est heurtée sur le mur du respect des procédures.

Pour FO Énergie et Mines, dans ce contexte sanitaire particulier, il nous semblait évident d'être force de proposition en proposant à la Session du Comité trois propositions :

- L'aide au départ en vacances.
- L'aide au soutien psychologique.
- L'aide à la dépendance.

Ces projets réalistes sont indispensables et nécessitent d'être pris en compte. L'intérêt des agents actifs et pensionnés et leurs familles, reste une priorité au cœur de nos préoccupations.

Lors de la séance du Conseil d'Administration du 17 septembre 2020, la cession de l'emblématique groupe CIAT au groupe MS Vacances et la création d'une nouvelle entité d'exploitation des campings sous la forme d'une SAS étaient décidées avec les seules voix de la CGT. Cette vente mettait fin à dix ans d'une funeste aventure économique et humaine et d'une gestion chaotique de cette entité. Comme nous l'écrivions dans une lettre ouverte au Président de la CCAS en paraphrasant Molière «*Mais qu'allait donc faire la CGT dans cette galère ?*» Nous réitérons notre demande qu'un réel bilan humain, économique et social soit fait, ne pouvant nous satisfaire d'un solde de tout compte.

La question de la restauration méridienne a été soulevée lors de l'Instance Nationale de Branche du 17 septembre 2020 où les employeurs ont menacé de procéder à la fermeture de l'ensemble des restaurants gérés par la CCAS et plus proche de nous en décembre sur la question du maintien d'un repas chaud. Cette question de la restauration méridienne reste sensible et les inquiétudes des personnels sont la suite de la concertation sur la modification de l'article 25 en 2017, où ce secteur d'activité avait été l'objet de tractations entre la CGT et les employeurs. Apparemment, la signature d'une convention entre les syndicats des employeurs et la CCAS devait consolider cette activité, mais nous nous apercevons que son maintien repose sur des équilibres fragiles.

Reste les 10 millions d'euros que doivent les employeurs sur l'activité restauration et qui font l'objet d'une procédure en justice de la CCAS. Cette mise en lumière de la restauration méridienne de la CCAS interroge également sur l'équité de traitement des salariés en matière de pause méridienne depuis la reprise par les employeurs de la restauration au niveau des entreprises de la Branche.

Sur la Couverture Supplémentaire Maladie, nous avons fait acter les 27 millions de subvention de ce contrat par la CCAS, même si pour rappel, lors de la création il avait été acté que la dotation devait correspondre à 50 % du montant des cotisations. Notre fédération reste attachée à cette couverture supplémentaire dont l'adhésion reste facultative et qui reste très attractive sur le segment des complémentaires santé.

**Cette année, nous vous le souhaitons, sera une année d'espoir et porteuse d'avenir  
pour vous et tous ceux qui vous sont chers.**

**Meilleurs vœux aux personnels des activités sociales**

**Meilleurs vœux aux agents actifs et pensionnés et leur famille**

**Meilleurs vœux aux élus et mandatés**

**Meilleurs vœux aux administratrices et aux administrateurs**